

Comité Local d'Information et de Concertation Romans-sur-Isère (26)

Réunion du 11 septembre 2012
Mairie de Romans

Liste des participants

Collège « administrations »

Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS)
Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Lieutenant GRIGNON Lilian
Mme. Céline DAUJAN – Inspecteur des installations
Classées

Collège « collectivité territoriales »

Commune de Romans sur Isère
Communauté d'Agglomération du Pays de Romans

M. Jean-Claude PELLERIN – 1er adjoint
M. Daniel BIGNON - Vice Président

Collège « exploitant »

Société EXSTO

Société BAULE

M. Christophe TORRES - PDG
Mme Coline TURCAN – Ingénieur QSE
M. Philippe JEANTIN Directeur Général
M. Bruno VAUTHIER – Responsable Moyens
industriels et environnement

Collège « riverains »

/

/

Collège « Salariés »

Salariés de la société COURBIS

M. Luc POTIER, secrétaire du CHSCT

Assistaient également à la réunion :

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de la
Drôme

Mme Armelle MERCUROL,
M. CAHUZAC Cédric

Service CHS, Mairie de Romans sur Isère

M. Francis LLORET, responsable du SCHS
Mme Élisabeth MONTMARTIN

Étaient excusés

M. Thomas KAPP – Directeur adjoint, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du
Travail et de l'Emploi

M. André CHEVASSUS – cellule risques, Direction Départementale des Territoires (DDT)

Compte rendu de la réunion

Accueil par Jean-Claude PELLERIN

L'ordre du jour est proposé

- Présentation du projet de PPRT BAULE-EXSTO
- Questions diverses, dont évolution réglementaire des CLIC

Présentation du projet de PPRT BAULE-EXSTO

Mme Daujan présente le projet du document PPRT qui a été présenté en réunion publique en juin et dont l'enquête publique sera lancée courant octobre.

Le PPRT est constitué des documents suivants :

- Une note de présentation
- Un règlement d'urbanisme
- Les cartographies associées au PPRT
- Un cahier de recommandation
- Un bilan de l'association et de la concertation

Tous les documents composant le PPRT sont disponibles sur le site internet www.clicrhonealpes.com.

Les orientations retenues dans le PPRT sont les suivantes :

- Regroupement de l'ensemble des zones d'effet thermique côté EXSTO et toxique au sol côté BAULE en zone rouge (construction nouvelle interdite) car l'emprise au sol est limitée
- Création d'une zone pour les effets toxiques en hauteur pour laquelle les prescriptions imposent du confinement pour les constructions futures

Mme Daujan présente ensuite le règlement d'urbanisme projeté. Trois zones distinctes sont définies dans le règlement :

- Une zone grisée correspondant au périmètre de l'entreprise source. Aucune autre construction que l'extension de l'entreprise BAULE ou EXSTO n'est autorisée dans cette zone ;
- Une zone rouge correspondant à des effets thermiques et toxiques au sol. Dans cette zone, impactant, sur une emprise très limitée, principalement le parking FBFC et une faible partie du terrain du magasin BITTOUN, aucune construction n'est autorisée, hormis les extensions de l'entreprise BAULE ou EXSTO ;
- Une zone Bh pour les effets en hauteur dans laquelle des ERP ou des extensions de bâtiments existants seront autorisés. En revanche la création de nouveaux logements sera interdite, ainsi que les ERP de type O, R, U et J (populations sensibles, maisons de sommeil). Les nouveaux bâtiments devront avoir un local de confinement. Aucune prescription n'est faite sur les bâtiments existants.

Le calendrier d'élaboration devrait permettre, à l'issue de la réunion du CLIC, de lancer le dossier en enquête publique courant octobre et de transmettre le dossier finalisé pour approbation soit en toute fin d'année 2012 soit au début de l'année 2013.

Mme Mercuriol interroge sur le choix de la borne supérieure des 30 m de haut sur les effets en hauteur dans le cadre de la doctrine régionale. Mme Daujan explique que cette borne a été retenue en fonction des objectifs recherchés de maîtrise de l'urbanisation, et de manière indépendante des PLU des communes. Elle rappelle que pour les effets en hauteur au delà de cette hauteur il a été proposé de les prendre en compte au travers du PPI.

Mme Mercuriol demande comment les conditions météorologiques sont prises en compte dans l'évaluation des effets toxiques en hauteur. Mme Daujan précise que les études de dangers étudie les conséquences des incendies en fonction de différentes conditions météorologiques (atmosphère stable ou neutre et différentes vitesses de vent) et que les conditions les plus défavorables sont retenues pour définir le périmètre.

Mlle Turcan indique qu'une révision des modélisations est en cours sur le site : les effets thermiques des incendies seront également calculés avec le logiciel FLUMILOG comme cela a été réalisé par BAULE lors de sa régularisation. Les premiers résultats annoncés montrent une réduction importante des distances d'effets, le modèle FLUMILOG permettant une approche plus réaliste de la configuration des stockages. Mlle Turcan demande si ces nouvelles modélisations seront prises en compte pour élaborer le PPI. Mme Daujan précise que le PPI prendra en compte les derniers éléments connus ; de la même manière, un PPRT peut également être révisé, si les enjeux le justifient.

Mme Mercuriol demande si deux PPI distincts seront prévus. Mme Daujan indique qu'à sa connaissance la démarche de rédaction du PPI n'a pas été officiellement lancée, mais que la proposition de la DREAL est de fonctionner sur une approche « plate-forme » sur ce site, avec un PPI commun. D'ailleurs, les arrêtés préfectoraux de chacun des établissements imposent une gestion de crise coordonnée (POI commun, exercices communs...)

Au terme de la présentation, Mme Daujan souligne que le CLIC doit donner un avis sur le projet de PPRT. Après un vote à main levée, **le CLIC émet un avis favorable à l'unanimité.**

Mme Mercuriol souligne qu'une erreur s'est glissée dans la convocation est que l'ARS est identifiée comme membre du collège administration au lieu d'invité.

Questions diverses

Mme DAUJAN présente les évolutions réglementaires relatives aux CLIC qui deviennent par le décret du 7 février 2012 des Commissions de Suivi de Sites (CSS). Les modifications seront à prendre en compte lors du renouvellement du comité. Les modifications concernent la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux au sein des commissions de suivi de site, mais il est noté par les participants que ces sujets étaient déjà abordés lors des réunions précédentes du CLIC Romans. La gestion de la future commission nécessitera également la mise en place d'un bureau.

Mme Daujan informe le CLIC du lancement de la campagne d'information du public, prévue au second semestre 2013. Elle concerne l'ensemble des sites SEVESO AS en Rhône-Alpes de manière coordonnée. Elle indique qu'une réunion publique pourra être envisagée dans ce cadre. M. Lloret suggère de travailler ensemble aux modalités permettant de susciter l'intérêt du public pour ce type de réunion, le retour d'expérience des réunions réalisées dans le cadre des PPRT ayant montré un très faible taux de participation.

Concernant le PPRT COURBIS, Mme Daujan indique que l'enquête publique est close et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. L'approbation du PPRT pourra donc se faire avant la fin de l'année sans difficulté.

M. Pellerin annonce que M. Dresin est devenu maire de Romans depuis la démission de M. Bertholet, et qu'il a lui-même été nommé premier adjoint. Il remercie l'ensemble des membres du CLIC pour leur participation et leur collaboration au travers des différentes étapes d'élaboration des PPRT des établissements BAULE-EXSTO et COURBIS. C'est désormais Mme Delhomme, nouvelle adjointe à l'environnement, qui participera aux réunions.

Mme Daujan remercie également M. Pellerin, au nom des services de l'état, pour sa participation active et son implication en tant que président du CLIC à l'ensemble des travaux menés tant par le CLIC que pour l'élaboration des PPRT.

En l'absence de question supplémentaire, le Président du CLIC remercie l'assemblée, conclut la réunion.

Les présentations seront mises sur le site Internet www.clicrhonealpes.com avec le compte rendu approuvé.

Le président du CLIC



Jean-Claude Pellerin